



Assemblée Générale Ordinaire

Procès-verbal du 26 juin 2015

Association : Les Papillons Blancs de Mâcon et sa Région
Adresse : 252 route de Mâcon 71 870 Hurigny
Tel. 03.85.34.22.80

Présents :

M. Dominique BARGE, M. Jean BOYADJIAN, Mme Mireille BURTIN AUBOEUF, M. Jean CADOUX, M. Michel CAPIEZ, M. Adrien DAHER, Mme Véronique DEYBER, M. Jean-Frédéric GERNAIS, M. Jean-Claude GUYOT, M. MARTELET, M. Dominique MICHELEZ, Mme Fabienne REYNAUD, Mme Joaquina SACCARO, Mme Céline SANTE, M. Alain VALETTE.
M. Jean-Pierre AUBRY a donné pouvoir à M. Dominique BARGE
Mme Nathalie WUYLSTEKER a donné pouvoir à Mme Véronique DEYBER
M. MAUDUIT a donné pouvoir à Mme SACCARO

Le vendredi 26 juin 2015, à la salle polyvalente de l'IME, les membres de l'association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa Région » se sont réunis au 252 route de Mâcon, 71870 HURIGNY, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Madame la Présidente.

L'Assemblée était présidée par Mme Joaquina SACCARO présidente de l'association.
Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme Fabienne REYNAUD, secrétaire de l'association.
M. MARCAIRE, Expert Comptable et M. JARRE, Commissaire aux Comptes, étaient présents.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Rapport moral ;
Rapport d'activité ;
Rapport des établissements ;
Rapport de gestion et du commissaire aux comptes ;
Vote de la cotisation 2015 ;
Renouvellement du Tiers sortant du Conseil d'administration ;

Il a été fait lecture des différents rapports.

A l'issue la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Présentation du Rapport moral de l'association par Mme SACCARO (Cf. document joint), rapport adopté à l'unanimité ;

Présentation du rapport d'activité de l'association par Mme REYNAUD (Cf. document joint), rapport adopté à l'unanimité ;

Présentation du rapport d'activité des établissements par M. GENILLEAU, Directeur des établissements (Cf. document joint) ;

Rapport de gestion et du commissaire aux comptes :

Le bilan financier de l'association est présenté par le trésorier M. BOYADJIAN Jean

Les comptes de charges et produits d'exploitation de l'exercice 2014 sont commentés sur écran par vidéo projecteur.

Les produits d'exploitation sont constitués de recettes issues de la vente de bienfaisance, du repas des parents de Juin 2014, des subventions communales, des cotisations des membres de l'association, et des dons.

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses réalisées dans le cadre des achats des articles de bienfaisance, des cadeaux de fin d'année, de l'animation du repas des parents, et du photographe qui a réalisé les photos de classes.

Les produits financiers représentent les intérêts versés sur les placements de fonds.

Le résultat net comptable de l'association gestionnaire pour l'exercice clos au 31/12/2014 est un déficit de 2 447.60 €

1 Affectation des résultats

- Résultat de l'association gestionnaire

Sur proposition du Conseil d'Administration, le déficit est affecté en totalité en report à nouveau débiteur qui passe ainsi de 121 479.99 € à 123 927.59 €

- Résultats de la gestion conventionnée

Les résultats nets comptables des services et établissements en gestion conventionnée pour l'exercice clos le 31/12/2014 sont :

IME AUTISME	excédent	51 321 €
SESSAD	excédent	5 747 €
PUV / CAJ	déficit	6 759 €

Ces résultats après corrections selon la législation en vigueur ont fait l'objet d'une demande d'affectation auprès des autorités de contrôle et tarification dans les comptes administratifs 2014.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

M. MARCAIRE, expert-comptable, présente une compilation des comptes des établissements et de l'association.

M. JARRE, commissaire aux comptes, certifie que les comptes 2014 sont réguliers et sincères et conformement aux règles comptables françaises.

Le montant de la cotisation 2015 pour adhérer à l'association est proposé à 48 € pour l'année civile.

Renouvellement du Conseil d'administration: l'Assemblée renouvèle M. AUBRY, Mme GERNAIS, Mme SACCARO, Mme THEVENET et M.CHAPUIS en qualité de membres du Conseil d'administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

A Hurigny, le 26 juin 2015

La Présidente de séance

Mme SACCARO



La Secrétaire de séance

Mme REYNAUD

